



LES ENGAGEMENTS DU CERAG

face au changement climatique

Durant l'Assemblée Générale du 5 Avril 2024, le laboratoire CERAG a collectivement voté plusieurs mesures visant à réduire l'empreinte carbone du laboratoire. Ces cinq mesures ont toutes été adoptées par une large majorité :

MESURE 5 : LES RÉUNIONS ORGANISÉES AU LABORATOIRE (À L'EXCEPTION DE L'AG) SONT SYSTÉMATIQUEMENT PROPOSÉES EN VISIO.

MESURE 6 : LES MEMBRES DU LABORATOIRES DÉCLARENT L'IMPACT CARBONE DE LEUR TRAJET AU MOMENT DE LA DEMANDE DE FINANCEMENT D'UN DÉPLACEMENT SUR LE TABLEAU PARTAGÉ PAR LES AXES (EN S'APPUYANT SUR LE SIMULATEUR LABO 1.5).

MESURE 7 : TOUT MATÉRIEL EN FIN DE VIE DOIT ÊTRE RAPPORTÉ AFIN D'ÊTRE ORIENTÉ VERS UNE FILIÈRE DE RÉEMPLOI OU DE RECYCLAGE.

MESURE 8 : LE LABORATOIRE N'UTILISE PLUS DE VAISSELLE JETABLE POUR LES BUFFETS. LE CERAG OPTÉ POUR LA LOCATION DE COUVERTS AUPRÈS DES TRAITEURS.

MESURE 9 : AU MOMENT DE LA DEMANDE DE DEVIS POUR TOUT ACHAT DE MATÉRIEL INFORMATIQUE OU TÉLECOM, LES MEMBRES DU CERAG CONSULTENT UNE CHECK LIST DE QUESTIONS VÉRIFIANT LE CARACTÈRE RESPONSABLE DE L'ACHAT.

- A QUEL BESOIN RÉEL RÉPOND CE PROJET D'ACHAT ? EST-CE VRAIMENT UTILE ?
- EST-CE UN BESOIN IMMÉDIAT OU L'ACHAT PEUT-IL ATTENDRE ?
- N'Y A-T-IL PAS UN PRODUIT SUBSTITUABLE À L'ACHAT ENVISAGÉ : PRÊT, LOCATION ?
- AI-JE UNE IDÉE DE L'ORIGINE DU PRODUIT : LIEU ET CONDITIONS DE FABRICATION ?